Réponses du Rectorat à nos questions diverses

pour les CTA du 18 et 26 janvier 2018

obtenues au Comité Technique Académique du 26 janvier

Au CTA du 18 janvier, quatre des questions diverses posées par le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* n'ont pas pu être traitées.

Elles ont été reposées au CTA du 26 janvier :

1/ Le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* demande des **informations sur l'idée de créer des binômes de formateurs DCIO/Psy-EN** pour la formation des professeur·e·s de lycée à l'orientation des élèves à grande échelle. Ne serait-il pas plus efficace de faire une réunion des équipes par établissement avec le support d'un diaporama commun à s'approprier collectivement ?

Le Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation (CSAIO) a fait une longue réponse : nous devons faire face à une réforme d'une ampleur qui touche tous les personnels des lycées et qui nécessite un plan de formation. L'urgence a dicté de travailler avec les profs principaux pour les sensibiliser et les former à l'application **Parcoursup** : ouverture de la plateforme de formulation des vœux ... *www.education.gouv.fr/.../parcoursup-ouverture-de-la-plateforme-de-formulation-des...*

Selon le CSAIO, la partie visible de l'iceberg, ce sont les regroupements départementaux (déjà 200 personnes à Châteauroux, 400 à Tours…). Mais il faut travailler dans la durée sur l'ensemble des lycéens dans le cadre de Bac-3 Bac+3 et aller dans les lycées pour mieux préparer leur orientation à la suite du Parcours avenir (Cf. Le **parcours Avenir** www.education.gouv.fr/cid83948/le-parcours-avenir.htm)

C'est pourquoi il été pensé que les personnels d'orientation étaient les mieux à même de le faire et qu'il fallait un réseau de formateurs, donc la DAFOP, avec laquelle une réunion est programmée le 30 janvier. On a commencé à introduire da notion de psychologie dans cette formation.

Par conséquent le CSAIO confirme l'idée de constituer des réseaux de DCIO et Psy-EN qui seront considérés comme formateurs dans ce dispositif.

2/ Le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* demande **qu'un point de situation soit fait sur la carte des CIO et des antennes** sachant qu'il était entendu que les antennes seraient maintenues si l'Académie n'avait à financer que leur budget de fonctionnement, dans la mesure où le logement serait assuré par une collectivité locale. Des solutions d'hébergement sont donc à trouver avec les collectivités, soucieuses d'offrir un service public d'orientation de qualité à leurs populations.

Le CSAIO a rappelé que nous avons dans l'Académie 19 CIO et 3 « *points d'accueil* ». Nous ne devons plus parler d'*annexes* ou d'*antennes* car l'Académie n'a droit qu'à 19 implantations de CIO mais elle a obtenu de maintenir 3 *points d'accueil* ou « *prolongements de CIO* » à certaines conditions, notamment qu'ils ne coûtent rien, donc soient logés gratuitement. Certaines choses sont à améliorer avec la Région et les lycées hôtes de points d'accueil.

La FSU a soulevé le cas du CIO de Chartres, hébergé par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir (avec lequel l'Académie est en opposition sur la fermeture du Collège Jean Moulin de… Chartres !). La Secrétaire Générale adjointe a répondu qu'on cherche toujours une solution et le Secrétaire Général a signalé qu'il y a déjà sur le parvis de la cathédrale de Chartres le *Bureau Information Jeunesse* (3, Rue de l'Etroit Degré).

3/ Concernant le **nombre de postes de Psy-EN des 1er et 2nd degrés ouverts** pour les entrées dans l'académie lors du mouvement INTER 2018, le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* demande quel est le calibrage demandé par le Rectorat lors du dialogue de gestion avec le ministère. Dans la mesure où, cette année, il y a deux promotions de Psy-EN ECO sortant simultanément, les collègues stagiaires sont très inquiet·e·s pour le mouvement 2018.

La Secrétaire Générale adjointe DRH a répondu que ce travail est en cours, elle attend un retour le 5 février et le nombre d'entrant·e·s résultera du dialogue de gestion en fonction de la ressource disponible.

4/ Le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* demande des **assurances quant au paiement de l'indemnité REP aux DCIO**, conformément à la circulaire du 27 novembre 2017 de Mme la Directrice des Ressources Humaines assurant que les DCIO pouvaient en être dorénavant bénéficiaires.

La Secrétaire Générale adjointe DRH a répondu que cette assurance a déjà été donnée par écrit et que le recensement des DCIO éligibles est en cours. Sont éligibles les DCIO ayant des REP sur leur secteur, bien entendu.

La FSU a questionné le Rectorat sur le **versement de la NBI aux DCIO**, alors que le Sgen-CFDT a obtenu des réponses très claires en septembre 2017 (Cf. https://orleans-tours.sgen-cfdt.fr/actu/nbi/) !

La FSU estimant que le Ministère demande le rattrapage à compter de 2013, non de 2014, le Secrétaire Général a rappelé que la prescription quadriennale compte à partir de la demande de l'intéressé·e.

La Secrétaire Générale adjointe DRH a ajouté que, sur 19 DCIO, elle a reçu une douzaine de courriers en ce sens et que la NBI a commencé à être versée pour 2017, puis les versements rétroactifs seront réglés aux DCIO qui le demandent.

Pour le CTA « de repli » du 23 janvier, le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* avait ajouté deux questions :

1/ sur le montant et le versement **de l'IMP pour les enseignants du 1er degré référents auprès des élèves handicapés** (Cf. **Lettre à Mme la Rectrice sur l'IMP pour les enseignants 1er degré référents auprès des élèves handicapés**).

La réponse du Secrétaire Général est positive : cette IMP sera bien versée à ces enseignants pour un montant de 2 500 € avec effet rétroactif au 01/09/2017.

2/ sur les règles de communication syndicale en vigueur, c'est-à-dire l'obligation de **communiquer uniquement sur les boites académiques des personnels**, en utilisant les listes fournies par le rectorat et le ministère. Il est nécessaire que toutes les OS se conforment aux mêmes règles et que chaque syndicat les rappelle à ses militants de l'ensemble des corps.

Le Secrétaire Général a rappelé que des listes de diffusion ont été créées sur le webmail académique à la demande de syndicats.

Le représentant de la Fnec-FP-FO a vivement protesté contre la question du Sgen-CFDT, estimant que les syndicats sont libres d'envoyer ce qu'ils veulent à qui ils veulent sur leurs propres listes de diffusion. FO juge indigne de la part d'une organisation syndicale de vouloir limiter la liberté d'expression syndicale.

Le Sgen-CFDT se dit surpris d'un tel procès d'intention et qu'une organisation syndicale se soucie si peu de la charge de travail qui pèse déjà sur les directeurs et directrices. L'Unsa a souligné que les mèls de FO demandent aux directeurs d'école de bien vouloir transférer les messages à leurs collègues.

Le Secrétaire Général a répondu qu'il ne revient pas aux directeurs de transmettre les messages syndicaux.

Le Sgen-CFDT en a conclu que chacun (organisation syndicale et directeur·trice) fait selon son bon vouloir.

L'Unsa a profité de l'occasion pour demander une actualisation des listes du webmail acacdémique. Cela ne saurait tarder

C'est là-dessus que s'est achevé le CTA, à 12 h 35.

Michel de PEYRET

représentant du Sgen-CFDT au CTA